

## **Motion présentée par les représentants des professeurs et des parents d'élèves au Conseil d'Administration du 20 avril 2010**

Les professeurs et parents d'élèves du Collège des Baous, élus au C.A souhaitent réagir face aux éléments présentant le fonctionnement de l'année scolaire 2010-2011 et leurs conséquences sur la qualité de l'enseignement apporté aux élèves du collège des Baous, conséquence directe de :

- . La révision générale des politiques publiques (RGPP) amenant au non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, se traduisant par la suppression de 16 000 postes à la rentrée 2010, après 13.500 en 2009, 11.200 en 2008 et 8.700 en 2007.
- . Un des leviers utilisés pour atteindre cet "objectif", à savoir la mise en place de la réforme de la formation des enseignants (dite de "Masterisation").

Cette réforme a pour conséquence directe de remplacer le mode de formation en alternance en place jusqu'à l'année scolaire 2009-2010 (8H maximum d'enseignement complétées par une formation académique) par un mode de fonctionnement incompatible avec l'objectif de qualité du service public d'éducation :

- . Les professeurs-stagiaires seront affectés en service à temps plein (18H d'enseignement face aux élèves). Leur emploi du temps devra en outre prévoir une journée sans cours pour qu'ils puissent participer à une formation académique.

- . Aucune garantie n'est apportée concernant cette formation tant en ce qui concerne les contenus que l'aide et l'accompagnement qu'ils sont en droit d'attendre. La présence d'un "tuteur" (professeur "expérimenté" identifié sur la base du seul volontariat ou désigné d'office par le corps d'inspection) au sein de l'établissement n'est pas garantie.

Lors des périodes de formation groupée, les professeurs-stagiaires pourront être remplacés par des étudiants (1ère ou 2ème année) qui n'auront aucune formation pédagogique et didactique.

La mise en place des dispositions de cette réforme marque une régression de 30 ans dans la formation des enseignants :

- . Les 3 postes qui devaient être affectés, suite aux départs à la retraite, à des enseignants formés, seront remplacés par 3 professeurs-stagiaires censés être en situation de formation professionnelle. Ajoutons que les professeurs-stagiaires de l'année 2009-2010 sont "sacrifiés" sur l'autel de la réforme par l'envoi dans les établissements des professeurs-stagiaires exerçant à temps plein. Incidence de ces mesures sur les mutations intra-académique 2010 des enseignants : blocage des 3 postes qui ne seront pas mis au mouvement alors que de nombreux professeurs attendent une mutation.

- . Pour les professeurs-stagiaires, l'année semble impossible à réaliser : travail à temps plein en établissement, 18 h d'horaire hebdomadaire regroupé sur 4 jours, absence de créneau libre pour la préparation des cours, travail des éléments de validation (écrit professionnel, C2I niveau 2, validation 2ème année de master)

- . Les élèves des classes prises en charge par le professeur-stagiaire seront pour le moins déstabilisés de voir défilier au cours de l'année plusieurs intervenants sans formation préalable.

- . Les élèves des classes prises en charge par le tuteur recevront un enseignement de moindre qualité du fait des conditions de compagnonnage prévues (5H hebdomadaires supplémentaires de présence du tuteur aux cours du professeur-stagiaire).

Les conséquences régressives de ces mesures sur la qualité de la formation des professeurs nous conduisent à refuser la déclinaison de ce dispositif dans la DGH soumise à ce CA.

Nous, parents et professeurs, élus du CA du collège des Baous, dénonçons les conditions dans

lesquelles se prépare l'année scolaire 2010-2011 et réclamons le retour à un dispositif de formation professionnel à la hauteur des enjeux du service public d'éducation, à savoir :

. Le retour pour les professeurs stagiaires à un service allégé et à un complément de service en formation à l'IUFM.

. Un accompagnement en établissement pris en charge par un tuteur formé, déchargé et rémunéré pour cette tâche supplémentaire

. L'abandon de l'utilisation par le Recteur d'académie des étudiants en Master comme moyens de remplacement.